

ABONNEMENT.

SAUMUR.
un an... 30 fr.
dix mois... 26
six mois... 21
trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 JANVIER

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin
à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.
M. de Freycinet a donné communication
du traité de paix conclu entre la France et
le gouvernement Hova.

Ce traité de paix sera soumis à la ratifica-
tion du Parlement dès le commencement de
la semaine prochaine. Le ministre des af-
faires étrangères, en second lieu, a exposé
au conseil la situation dans les Balkans.

Il a annoncé que jusqu'ici toutes les pro-
positions de désarmement étaient restées
sans effet.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a
rendu compte de la cérémonie qui a eu lieu
dimanche à Buzenval.

M. Sarrien a ensuite entretenu le conseil
de la situation de la Corse.

Trois fois le conseil général de ce départe-
ment a été convoqué sans succès. Il se trouve
sans budget départemental.

Pour remédier à cet état de choses, le mi-
nistre va appliquer à la Corse les disposi-
tions de la loi de 1874 relatives aux dépen-
ses obligatoires.

S'inspirant de cette situation anormale,
le ministre de l'intérieur a l'intention d'éla-
borer un projet de loi ayant pour objet de
donner aux conseils généraux le droit de se
réunir et de délibérer, quel que soit le nom-
bre des membres présents.

Les ministres se sont entretenus ensuite
des circulaires que, sur la proposition de
M. Sarrien, ils doivent adresser à leurs
agents respectifs pour leur recommander
de prêter aux préfets le concours le plus
dévoué.

Ces circulaires seront lues au prochain
conseil.

M. Goblet, ministre de l'instruction pu-
blique, a rendu compte de la cérémonie à

laquelle il a assisté à Bordeaux pour l'inau-
guration du palais des Facultés.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, a
remis à chacun des ministres les budgets
élaborés par leurs prédécesseurs, en les
invitant à opérer toutes réductions possi-
bles.

Le gouvernement semblerait incliner à ré-
duire d'une façon générale les dépenses de
chaque ministère de 2 0/0.

Sur la proposition de M. Demôle, mini-
stre de la justice, le Président de la Répu-
blique a signé trois décrets nommant MM.
Laferrère, vice-président du conseil d'Etat;
Picard, président de section; Rousseau,
ancien sous-secrétaire d'Etat, conseiller d'E-
tat.

Le choix de M. Sarrien pour le sous-se-
crétariat d'Etat au ministère de l'intérieur
sera probablement soumis à l'approbation du
conseil que les ministres tiendront demain
jeudi. Il est dès à présent certain que
M. Sarrien s'adjoindra un collaborateur.

Sous ce titre: *Affaire enterrée*, on lit dans
l'*Intransigeant*:

« On oublie vite à la Chambre les enga-
gements pris à la tribune. Lors de la publi-
cation du fameux rapport du colonel Bor-
gnis-Desbordes, M. Campenon, alors mi-
nistre de la guerre, promit de faire une
enquête sur l'indiscrétion commise et de
punir le coupable. Or M. Campenon est
sorti du pouvoir sans nous avoir commu-
niqué les résultats de ses recherches. *Affaire
enterrée.* »

Affaire enterrée aussi, très-probablement,
cette enquête sur les crocheteurs de bureau
de poste des Landes. Eh bien, si l'*Intransi-
geant*, qui a de ses amis parmi les membres
de la majorité de la Chambre, les laisse
jouer ce rôle de croquemorts d'enquêtes,
nous avons lieu d'espérer que les députés
de la minorité procéderont vigoureusement
à l'exhumation.

On écrit de la Lozère aux *Nouvelles*:

« On vient de notifier un arrêté de M.
Goblet supprimant le traitement de six curés
et de cinq vicaires, avec déclaration qu'il
sera statué sur le sort de quarante-cinq
autres ecclésiastiques, SELON LA CONDUITE
QU'ILS TIENDRONT AUX PROCHAINES ÉLECTIONS. »
N'est-ce pas monstrueux?

A Cancale, le conseil municipal a pris une
délibération portant qu'on prélèverait sur le
budget de la ville la somme nécessaire pour
le modeste traitement supprimé par le gou-
vernement aux vicaires de Cancale.

S. A. M^{te} le duc d'Aumale est entré, di-
manche, dans sa soixante-quatrième année.

C'est également ce même jour que S. M.
le roi François II de Naples a accompli sa
cinquantième année.

Cet anniversaire a été célébré, à l'hôtel
Vouillemont, par une réception d'un caractè-
re tout à fait intime, à laquelle a pris aussi
part S. M. la reine Marie-Sophie.

AUX LAÏCISATEURS.

M. le docteur A. Després, chirurgien des
hôpitaux et conseiller municipal du quartier
de l'Odéon, a réuni samedi soir, à la salle
des Mille-Colonnes, les électeurs des sixième,
quatorzième et quinzième arrondisse-
ments, pour les entretenir du renvoi des
sœurs des hôpitaux.

M. le docteur Després a fait l'historique
de la laïcisation et a déclaré qu'aussitôt les
premières mesures prises en vue du renvoi
des sœurs, les médecins des hôpitaux, sans
distinction de religion, avaient demandé
qu'on ne touchât pas à l'organisation des ser-
vices. C'est pour protester contre la laïcisa-
tion qu'il a brigué un siège au Conseil mu-
nicipal.

Voici quelques chiffres fournis par le doc-
teur Després. Nous citons l'orateur:

« Au point de vue budgétaire, une sœur

coûte 200 francs par an, tandis qu'une sur-
veillante laïque en coûte 700, plus un loge-
ment de trois pièces. La laïcisation de Co-
chin coûte 138,000 francs, plus 49,000 fr.
de revenu, c'est-à-dire qu'avec une pareille
somme on aurait pu construire un petit hô-
pital et y entretenir 28 lits. A Ivry, la laïcisa-
tion a coûté 300,000 fr. et 35,000 fr. de
revenu. Et le coulage, qui est impossible
avec les sœurs qui ne sortent jamais et qui
ne reçoivent personne? Pour le plaisir de
manifeste, on enlève aux malheureux une
part de ce qui leur revient; on est obligé de
faire des économies sur leur nourriture. Il
existe des pétitions de malades se plaignant
de ce qu'on leur servait du riz à déjeuner
au lieu de viande. Cela tenait à ce que, les
crédits touchant à leur fin avant le 31 dé-
cembre, on était obligé de faire des écono-
mies. »

Le *Courrier des Alpes*, de Chambéry, ra-
conte l'histoire suivante:

« Le curé de X. était dénoncé par les Ba-
siles républicains du canton comme coupable
de faire de la politique à l'église. — Le
dimanche avant l'élection, le digne curé en
montant en chaire aperçoit un groupe d'in-
dividus tapis derrière un pilier, et composé
du procureur de la République, du juge de
paix et d'un gendarme! Rien que cela à la
fois!

» Notre curé, nullement intimidé par ces
spectres, fait le signe de la croix et récite le
décalogue:

« Mes frères: Un seul Dieu tu adoreras,
» et aimeras parfaitement, etc., jusqu'au
» dernier des commandements de Dieu. —
» Puis il ajoute: Mes frères, voilà la loi de
» Dieu; observez-la toujours et partout, et
» vous n'avez rien à craindre, ni des procu-
» reurs de la République, ni de M. le juge
» de paix, ni de messieurs les gendarmes.
» — C'est la grâce que je vous souhaite.
» Ainsi soit-il. »

» Là-dessus, le curé descend de chaire et
finit son office, pendant que nos sous-Gob-
lets se retirent tout penauds. Les paroiss-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

« Oui, j'étais seul, bien seul; et, dans cet
affreux isolement, il me semblait que mon cœur,
une nouvelle fois, venait d'être broyé, je sentais
ma pensée qui s'égarait. Un coup de fouet et un
blasphème me rappellèrent à la réalité.

« L'exilé n'a plus droit au rêve. Peut-être est-ce
nécessaire. Quand on doit vivre loin des êtres
aimés, c'est un danger d'écouter leurs voix....
même en souvenir.

« L'Irkoutsk des déportés, car, pour eux, la
ville n'existe pas, est une forteresse sombre et
menaçante, encadrée de poteaux boisés, et regardant
couler, à ses pieds, l'immense Angara. Nous
y arrivâmes par un temps de grésil, sous un ciel
bas et noir. Les premières heures furent consa-
crées au repos, mais, je dormis peu; le sommeil
fut les malheureux. Dès le lendemain, je dus me
mettre au travail.

« O misère humaine! O vanité des vanités!
Nous étions là douze nouveaux déportés du sang le
plus noble, douze prisonniers dont les berceaux

furent entourés de luxe et d'honneurs, douze exilés
habités à parler en maîtres aux serfs soumis. Et
nous, les grands de Pologne; nous, sous la livrée
du forçat et le balai en main, nous dûmes débayer
les cours de leurs immondices, et tracer des sen-
tiers dans la neige fraîchement tombée.

« Honte et misère! Quelles larmes de rage vous
échappent! Mais Dieu est là, Dieu qui console, et,
songeant à Jésus de Nazareth, à ce Jésus qui,
dans ses mains divines, voulut tenir l'humble rabet
du travailleur, nous trouvâmes la force de vaincre
l'orgueil révolté en demandant au ciel la grande
vertu de l'humilité.

« Balayer des immondices!... Nous, nous, le
balai en main!

« Je termine cette longue lettre. Comment l'ai-je
écrite? Chaque soir, à l'heure du crépuscule,
lorsqu'après un accablant travail je suis de nouveau
interné dans la forteresse, je prends, dans leur
cachette, ces petites feuilles, et j'y trace quelques
lignes. Quel délicieux repos de songer à toi, ma
bien-aimée! Comme j'oublie toutes mes peines en
te causant cœur à cœur! Pourtant, je t'écris inquiet,
l'oreille au guet. A chaque bruit de ferraille, dans
le long corridor, je tremble que quelque geôlier ne
vienne me surprendre... Non, je me suis trompé...
ce n'est que le bruit lointain des fers qu'on rive
aux prisonniers. Alors je continue cette lettre,
m'approchant de la lucarne, retenant, à mon crayon,

les dernières lueurs.

« Mais pourras-tu lire ces mots tracés dans le
trouble et la demi-clarté? Tu les devineras, sans
doute. Tu verras à quel point tu m'es chère. Qu'est-
ce que la vie sans toi? Un supplice!

« Ah! faible cœur que le mien. Je m'étais juré
d'être fort, et l'amertume déborde... Adieu, mon
ami... Adieu et courage!

« Faut-il le dire, ce mot navrant que prononce,
à son départ, le déporté sibérien:

« A NE PLUS NOUS REVOIR!

« Non, ce mot-là tue l'espérance; il n'est pas
chrétien. Ah! mes bien-aimées, regardons en haut.
C'est le même ciel qui est au-dessus de nos têtes;
c'est le même Dieu que nous invoquons et qui
nous soutient.

« Que nous réserve l'avenir? La Providence
m'appellera-t-elle avant l'heure où les cheveux
blanchissent, où le front se creuse... ou bien, me
permettra-t-elle d'entrevoir encore vos traits chéris?
Je ne sais; mais j'ai foi en elle et j'attends... Oui,
j'attends, la bénissant toujours dans les peines
comme je l'ai bénie dans la joie. J'attends, et si
tout demeure sombre dans ma vie, je vous donne
le suprême rendez-vous, là, dans cette patrie où
les réunions sont éternelles... Au revoir donc... au
revoir... au ciel! »

A ce dernier mot nous fondîmes en larmes.

Éperdument, je saisis ma mère dans mes deux
bras; mais bientôt mes paupières se séchèrent.
Alors, enflammée du désir de l'entraîner, le front
relevé, les yeux illuminés par une soudaine espé-
rance:

— Non, non, m'écriai-je avec exaltation, non
pas au revoir seulement au ciel, mais encore sur
la terre. Partons, ma mère, partons. Allons le re-
trouver.

— Elle buvait mes paroles. Ses yeux rayonnaient,
et d'une voix qui m'interrogeait doucement, en
murmure:

— Tu ne craindras donc pas d'ensevelir ta jeu-
nesse dans ces pays glacés?

— Non, non, ma mère, non.

— Tu ne craindras donc pas une vie de souf-
frances cruelles?

— Non, non, ma mère, non. Il n'y aura pas de
souffrances là où il sera... Partons, partons. Je
vous en conjure. Allons le consoler. Lui si noble,
lui si grand... un héros, un martyr... mon père
bien-aimé!

A chaque réponse elle me serrait plus étroite-
ment contre sa poitrine, et nous pleurâmes long-
temps ainsi enlacées.

Melle, juillet 18...

Une dernière bande de lumière persistait du
côté du couchant, très-bas, à toucher la ligne des

siens nient encore de l'aventure. — Le curé attend encore des nouvelles de M. Goblet et de ses mouchards.

LES ASSASSINATS.

Le *Gaulois* publie cette statistique — incomplète, — qu'il appelle le bilan de la semaine, côté assassinats :

Paris : Assassinat de M^{me} Laplaigne, marchande de vins, rue Beaubourg; assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure; assassinat de Marie Aguetan, rue Caumartin; tentative criminelle, 403, rue du Poteau, où le nommé Victor Benteau blesse grièvement à coups de canne sa femme et sa belle-mère; à Clichy, Victor Arynthe frappe sa tante de deux coups de couteau, puis se suicide en absorbant de l'acide sulfurique.

Départements : A Vitry-sur-Mont (Somme), le sieur Jacques François tue, à coups de serpe, M^{me} V^e Piedocq et sa fille; à Horgny (Somme), Bassel (Alexandre), manouvrier, âgé de cinquante-huit ans, est égorgé au lieu dit la Cuvée-d'Horgny; à Cusey (Haute-Marne), un vannier est poignardé par son ouvrier; à Garnerans (Ain), M^{me} veuve Ferrand est étranglée dans son domicile de Deboste; à Beaune, Lamothe, vigneron, se rendant à Dijon, est foudroyé d'un coup de fusil; au Havre, le sieur Laplant étrangle sa maîtresse, la *Belle Nantaise*; à Ville-neuve-sur-Lot, le nommé Plasse, détenu à la maison centrale, après avoir jeté du vitriol à la figure du gardien Bonnassio, lui porte plusieurs coups de tranchet; près de Saint-Valbert (Eure), M. Charles Nardin, garde forestier, est terrassé par un individu qui lui porte à la tête plusieurs coups de couteau.

Au total, neuf assassinats et cinq tentatives de meurtre en six jours.

UNE ÉVENTUALITÉ DANGEREUSE

Supposez que, demain, par impossible, il survienne une de ces paniques financières comme on en voit rarement, comme on en a vu quelquefois cependant en temps de République, en 1848 notamment.

Supposez que, non pas tous les créanciers de l'Etat, mais ceux-là seulement qui ont des créances immédiatement exigibles, se précipitent affolés vers les caisses publiques pour être payés. Qu'advierait-il ?

Une chose bien simple : l'Etat en serait réduit à fermer les guichets, à ne pas payer, à ajourner ses créanciers, à leur imposer des atermoiements ou des réductions sur le capital. Et savez-vous pourquoi ?

Parce que l'Etat n'a pas dans ses caisses de quoi faire face à ses dettes exigibles. Il est surchargé en dettes de cette nature de plus de trois milliards et pour payer ces trois milliards, il a dans ses caisses... cent cinquante millions.

A chacun de ces créanciers l'Etat ne pourrait payer que deux francs cinquante par chaque somme de cent francs; il serait

obligé de les ajourner... peut-être aux calendes grecques pour les quatre-vingt-dix-sept francs restants.

Qui dit cela ? Qui affirme cela ? Le plus fort, le plus compétent de nos économistes, M. Leroy-Beaulieu, un républicain, très-moderé, il est vrai, mais enfin un républicain, un homme qui ne veut point de mal à la République.

Dans un article qu'a publié l'*Economiste*, M. Leroy-Beaulieu dit, en effet, que les sommes exigibles de l'Etat, soit immédiatement, soit à très-courte échéance, « s'élèvent à plus de trois milliards de francs, et que l'encaisse dont il peut disposer pour répondre à ces énormes exigences dépasse à peine cent cinquante millions de francs. »

Faisons un petit bout d'addition : La dette flottante, de l'aveu du ministre des finances, s'élève à un milliard trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent deux mille francs.

Mais à ce chiffre de près d'un milliard et demi, il convient d'ajouter ce que l'Etat doit aux déposants des caisses d'épargne. « Au 31 décembre 1884, dit M. Leroy-Beaulieu, c'était de deux milliards cent soixante et un millions que les déposants étaient créanciers en compte courant. Dans l'expertise qui a fini le 31 décembre 1885, ce solde créditeur s'est encore, dit-on, considérablement accru. »

Le Trésor, dit M. Leroy-Beaulieu, se sert de ces sommes énormes « pour combler ses déficits et pour s'endetter chaque jour davantage, furtivement, à l'insu des pouvoirs publics. »

« On peut, de ce chef, réclamer à l'Etat d'un jour à l'autre 2 milliards 200 millions de francs, peut-être même 2 milliards 400 millions de francs, puisque les dépôts sont encore accrus; et l'Etat n'y songe pas, ne s'en inquiète pas. »

4 milliard 392 millions 902 mille francs et 2 milliards 400 millions font 3 milliards 600 millions.

Il faudrait ajouter à ces sommes, immédiatement exigibles, les bons du Trésor au moins pour une part, car les premières séries sont remboursables en mars et septembre 1885.

Or, pour payer tout cela, le Trésor avait pour tout actif, le 24 décembre 1885, cent cinquante-sept millions déposés à la Banque.

C'est-à-dire que la moindre crise produisant la plus légère panique, quelques demandes de remboursement dépassant un peu la moyenne ordinaire, suffiraient pour faire entrer nos finances dans une crise qui les jetterait dans le discrédit et qui pourrait causer de grands désastres.

Aussi M. Leroy-Beaulieu, après avoir examiné cette situation, a-t-il raison de rendre ce verdict :

« Jamais un Etat bien gouverné n'a commis une semblable imprudence et n'a accumulé sur sa tête une masse aussi effrayante de responsabilités. »

Mais, voilà : la France, en République, ne peut pas être un Etat bien gouverné.

ÉTRANGER

INDO-CHINE. — On écrit du Cambodge aux *Tablettes* :

« Il est bien triste de voir le gouvernement français s'obstiner à vous cacher la vérité sur la situation du Cambodge et à en méconnaître lui-même toute l'importance. »

De toutes parts, la révolte s'organise et s'étend cette année plus menaçante et plus terrible que nous ne l'avons jamais vue; plus terrible car les rebelles sont abondamment pourvus de fusils et de poudre, plus menaçante parce que nous avons ici la certitude la plus complète qu'ils ont dans leurs rangs des chefs étrangers qui connaissent leur métier. Ainsi ils ont construit un fort à Karatié pour lequel toutes les règles de la fortification ont été admirablement observées, avec parapets et terrassements, protégés par une ceinture de gros troncs d'arbres et de bambous, de telle sorte qu'il faudra, pour les déloger de là, de gros canons de siège. A ce même point il y a déjà eu une attaque qui a été un véritable combat en règle.

Le consul d'Hatiene, qui nous sert de frontière entre la Cochinchine et le Cambodge, a été coupé par les rebelles en trois endroits différents, de manière que nous voilà privés d'une de nos plus grandes voies de communication.

L'audace des rebelles est telle qu'on n'a pas plus tôt réparé une ligne télégraphique que, quelques heures après, les poteaux en sont arrachés et les fils enlevés.

Enfin, pour vous donner une idée exacte de notre situation, qu'il vous suffise de savoir que nous, habitants de la ville du Cambodge, Pnom-Penh, nous ne pouvons même plus nous écarter à deux kilomètres de la ville, soit pour chasser, soit pour cultiver nos jardins.

Quant à notre inquiétude elle devient de plus en plus grande, car nous ne voyons aucune espèce de renfort arriver, quoique, cependant, de jour en jour nous nous trouvons tous menacés d'être jetés à la mer.

Lorsque les Anglais ont voulu s'emparer de Mandalay, ils y ont envoyé 40,000 hommes, et ils ont eu raison en quelques jours de tout le pays. Nous, après avoir signé la convention avec Noroddon, non-seulement nous ne l'avons pas appuyée, mais nous avons diminué notre effectif. »

QUESTION D'ORIENT. — La proposition de désarmement faite par les puissances est unanimement repoussée. Après la Grèce, la Serbie vient de refuser catégoriquement de désarmer. Le premier ministre serbe base son refus sur les termes de l'armistice qui laisse la porte ouverte à la dénonciation de l'état de guerre et ne précise rien relativement aux négociations de paix sur lesquelles on n'a pas même su se mettre d'accord.

La note collective des puissances a donc été sans effet, et il faut trouver un autre procédé diplomatique pour éviter une nouvelle lutte, qu'on s'attend à voir bientôt

recommencer par une insurrection en Crète. La Turquie le redoute tout particulièrement, car elle vient de donner la commande à une maison Krupp de lui livrer à bref délai 500 pièces d'artillerie de campagne, et 14 canons de 24 centimètres pour batteries. Ceux-ci sont destinés à la défense de Salonique.

Quant à la Grèce, loin de répondre dans un sens favorable à la note collective des grandes puissances, elle vient au contraire d'appeler sous les drapeaux deux autres classes et les réserves de l'armée de mer.

Enfin, on écrit de Moscou, 48 janvier : « La guerre et l'amirauté continuent leurs armements avec une fébrile activité. » La Russie sera prête à une action pour le printemps. Tout le monde ici croit à une reprise des hostilités. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 janvier.

Les dispositions du marché sont bonnes. Les offres trouvent facilement leur contre-partie : le 3 0/0 ouvre à 81.25, l'amortissable à 83.35, le 4 1/2 0/0 à 110.30.

Le Crédit Foncier cote 1,333.75. Il y a de nombreuses demandes en obligations Communales et Foncières.

Les Foncières 1885 libérées de 90 fr. seulement sont les plus éloignées du pair. Il y a 65 fr. de marge au profit des acheteurs. C'est beaucoup pour un titre doté de six tirages par an, avec des lots de 100,000 fr.

La Société Générale se tient à 448.75. La Société des Dépôts et Comptes Courants a perdu, en première instance, le procès que lui avait intenté le syndicat de la Grande Compagnie d'Assurances. C'est une affaire sur laquelle le dernier mot n'est pas dit.

Les porteurs d'obligations hypothécaires des Mines d'Anzils peuvent trouver preneur au comptoir de M. Charbonez (21, rue Bréa, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

Le Panama reste délaissé à 403.75. On cote 522.50 sur le Crédit Lyonnais sans affaires.

Les obligations des Chemins de fer Économiques sont de plus en plus recherchées par le marché.

Les actions de nos Chemins de fer sont bien tenues. Le Nord fait de nouveaux progrès.

Chronique militaire.

INDEMNITÉ DE PREMIÈRE MISE.

Les sous-lieutenants de réserve provenant des sous-officiers nommés en 1884 et 1885 recevront d'ici au 15 février les mandats pour toucher la première mise à laquelle ils ont droit.

Il en sera de même pour les sous-lieutenants territoriaux de la même origine nommés en 1885.

Par suite de l'insuffisance des crédits budgétaires, l'allocation n'a pu être étendue aux sous-lieutenants territoriaux de 1884.

Les sous-lieutenants de réserve et territoriaux provenant des engagés conditionnels percevront exceptionnellement la première mise, lorsqu'il aura été tabli qu'ils ont été dispensés en totalité ou en partie du versement de 4,500 francs.

eaux, une bande de pourpre vive. Sous les feurs de ce soleil à son déclin, ma mère se promenait seule sur la grève.

Elle marchait lentement, silencieusement, mais son visage rayonnait. On devinait, à son regard, que son âme avait des ailes, et que, franchissant la mer immense, elle volait de l'Océan au Baïkal.

A quoi rêvait-elle en écoutant le chant mélancolique des vagues ? A son bonheur d'autrefois, à coup sûr, à son union si tendre, si étroite, bénie de Dieu, honorée des hommes, et à cet autre bonheur qui, bientôt, nous sera rendu : un sourire de mon père.

Accoudée au balcon, je la regardais, si touchante dans son ardent et fidèle amour conjugal. Elle expose sa vie en affrontant les dangers du périlleux voyage, elle ne l'ignore pas, et elle part en souriant. Oui, je la regardais; et, dans mon cœur, j'éprouvais une impression étrange, deux sentiments bien marqués et bien divers : une joie extrême et une peine excessive. La joie, c'est d'accompagner ma mère; la peine, c'est de quitter notre amie Géraldine. Elle ne peut nous suivre. Seules les femmes et les filles de déportés ont droit à l'exil.

Mademoiselle se tenait debout près de moi. Son bras était passé sur mon épaule; il tremblait légèrement, ses yeux se fixaient sur les miens; et, comme mon regard lui disait ma peine, elle répon-

dait à ma pensée :

— Je le sais, enfant, vous ne m'oublierez jamais; mais les jours, en s'écoulant, adoucissent tout chagrin; et, plus tard, bien plus tard, le souvenir de notre mutuelle tendresse vous apparaîtra calme et doux comme un rêve... comme un beau rêve d'enfant... Où serai-je alors ?

La soirée était splendide. C'était l'automne dans nos cœurs; mais l'été, le bel été rayonnait sur la campagne : partout des falaises diaprées de mille fleurs, des moissons dorées, et une mer caressante, dentelée d'écume, dont la surface reflétait le carmin et les ocres du couchant.

Kerlis voulait, sans doute, que de la demeure bretonne nous emportassions, au pays de la neige, le plus gracieux et le plus chaud des souvenirs.

Les enfants, un petit filet en main, récoltaient sur la grève des coquilles nacrées. Ils sont tristes. Ils nous regrettent. Isabelle et Yvonne seront confiées aux religieuses du Sacré-Cœur, et le bon amiral veillera sur notre petit Pierre.

Et, plus loin, mon regard se reportait des falaises au bois épais qui forme à l'horizon un rideau de verdure, j'apercevais notre vieil ami au milieu d'une escouade de bûcherons. Il dirigeait le travail avec une activité juvénile. Les cognées tombaient, en cadence, sur les sapins, sur les peupliers d'Italie, sur les chênes, et tous ces beaux arbres s'écrasaient avec fracas, ne laissant, sur le

sol, que de hideuses souches, tailladées à fleur de terre. Partout a passé la cognée sur la ceinture de futaie qui encerclait à demi Kerlis, et qui l'abritait si bien, sur le nord, des vents de mer.

Et dans le manoir, quelle désolation, quelle ruine ! Les tapisseries de Beauvais qui faisaient l'orgueil du grand salon, l'argenterie massive qui parait les dressoirs, les tableaux de Boucher et de Greuze qui nous souriaient dans leurs cadres d'un ovale élégant, tout est vendu... vendu...

Il sera si dispendieux le long voyage. Puis, là-bas, à Irkoutsk, seulement à prix d'or nous obtiendrons quelques faveurs pour l'exilé; aussi, sans compter, ma mère se dépouille-t-elle.

Lorsque le comte de Rudzen me connaît à Paris, dit-elle, songe-t-il jamais à comparer nos deux patrioines. Qu'était alors ma fortune mise en regard de la sienne ? Rien... Et aujourd'hui que la Russie s'est emparée de tous nos biens de Pologne, j'hésiterais à convertir en roubles mes vieilles terres bretonnes ? Non, non, mille fois non.

Et l'on abat les arbres, ces beaux chênes de l'Armorique; et l'on vend les fermes. Nous ne conserverons, avec Kerlis, que quelques hectares de falaises. Kerlis est le berceau de notre famille et quand nous serons là-bas, sur la terre d'exil, nous pourrions encore regarder, en rêve, ses tourelles élancées, et nous dire :

« Il est au fond de la Bretagne, au milieu des

rochers, un vieux nid où nous nous réchaufferons quelque jour... peut-être... Si Dieu nous rend la liberté. »

La soirée s'avancait. Peu à peu le ciel avait perdu ses teintes pourpres; maintenant, la lune lustrait de tons argentés les falaises aux bruyères roses, elle brillait, et aussi des étoiles sans nombre; la voie lactée semblait un transparent de lumière, qui, du ciel bleu, se reflétait en traînées de phosphore sur la mer déserte, infinie. C'était une exquise soirée de juillet, douce, douce, remplie de bruits légers. Les vagues bruissaient; on eût dit des milliers de cordes que des archets toucheraient à peine avec grand mystère; et, sur cette basse, les grillons chantaient, et les œillets sauvages sur la dune embaumaient.

Que nous étions bien sur le balcon, recevant les souffles frais de la nuit, toutes ces bonnes brises venant du large ! Je serrais la main de mon amie; et, doucement, je lui disais :

— Je vous aime, Mademoiselle... Oh ! je vous aime... Et j'ai tant de chagrin !

Elle ne me répondait pas; mais son bras, passé sur mon épaule, toujours, toujours, et de plus en plus, m'attirait près d'elle.

(A suivre.)

On parle en ce moment de remplacer, à la tête du comité de cavalerie, le général de Galliffet, par le général Cornat.

Ce dernier serait remplacé par le général de Courcy, qui, dès son retour en France, prendrait le commandement du 48^e corps d'armée, à Bordeaux.

Le général Boulanger, afin d'éviter l'affluence des officiers proposés pour l'avancement pendant les opérations de la commission de classement, a prescrit aux commandants de corps d'armée de refuser des permissions pour Paris.

La commission supérieure de classement vient de terminer l'examen des tableaux d'avancement pour les colonels de cavalerie et d'artillerie proposés pour le grade de général de brigade.

En ce qui concerne la cavalerie, dix-neuf colonels ont été maintenus au tableau d'avancement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Il paraît que le ministère se prépare déjà aux élections pour le renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement. Le gouvernement veut, au mois de juillet prochain, une revanche de ses échecs d'octobre dernier. En conséquence, les préfetures sont déjà invitées à donner au plus tôt leurs listes de candidats et à présenter des rapports sur la situation respective des conseillers en exercice et des rivaux qu'ils peuvent avoir.

La candidature officielle sera pratiquée effrontément. On a résolu de l'emporter à tout prix, pour relever le prestige déclinant de la République du beau-père de M. Wilson.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Nous nous sommes souvent élevé contre les charges excessives que l'exploitation du réseau de l'État fait peser sur notre budget. Voici, à cet égard, un document instructif en ce qu'il prouve que les inconvénients de ce réseau sont plus considérables encore que généralement on le suppose.

Le *Journal officiel* a publié tout récemment un décret aux termes duquel il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget des chemins de fer de l'État, pour l'exercice 1885, des crédits supplémentaires montant à la somme de 646,909 fr.

Ainsi, les dépenses prévues par la loi de finances, pour le réseau de l'État, ne suffisent plus, et son exploitation exige, en outre, l'ouverture d'un important crédit supplémentaire.

On n'apprécierait certes pas de pareils mécomptes si les chemins de fer de l'État étaient, comme la demande en a été maintes fois faite, rétrocédés à l'industrie privée.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN RÊVE DE JEUNE FILLE

— Ce lycéen est devenu un jeune homme de vingt-cinq ans; il suit la même carrière que son père, et depuis quelque temps il est placé à Paris. J'ai continué à correspondre de loin en loin avec M. Sauvenel qui n'a plus renouvelé sa visite parce que peu de temps après il a été envoyé dans le Midi de la France où il réside encore en ce moment.

Je viens de recevoir une lettre de lui. Il m'annonce qu'il se propose de venir me voir demain avec son fils; il ajoute qu'il serait très-heureux si une alliance entre toi et lui pouvait avoir lieu.

— C'est un peu singulier de former de pareils projets sans que nous nous connaissions le moins du monde.

— Bien entendu, pour qu'ils se réalisent, il faut que vous vous pliez mutuellement; mais laissez-moi te dire seulement que j'en désire beaucoup l'accomplissement. Toi si sensible, si impressionnable, que deviendrais-tu si tu épousais un bourru qui t'effaroucherait, ou un viveur qui te délaisserait après quelques mois de mariage? Rien de tout

DANS L'ESPACE.

Nous allons avoir, cet hiver et jusqu'au printemps, au-dessus de notre horizon, les quatre principales planètes: Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

C'est une coïncidence astronomique très-rare.

Il est, croit-on, possible que ce phénomène astronomique et cette coïncidence planétaire, surtout celle de Vénus avec Mars (cette rencontre n'a lieu que tous les trente-deux ans), occasionneront de sérieuses perturbations atmosphériques, du 6 au 10 du mois de mars.

CLÔTURE DE LA CHASSE.

En Maine-et-Loire, la clôture de la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, est fixée au dimanche 4 avril prochain, à la chute du jour.

La chasse du gibier d'eau dans les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, est autorisée jusqu'au 15 avril au soir, sous la condition que les chasseurs ne s'écartent pas de plus de dix mètres des berges ou francs bords.

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Dans la matinée de lundi, le sacristain de Saint-Jacques aperçut deux étrangers qui se préparaient à dévaliser l'église. Aussitôt notre homme courut prendre les clefs et revint en toute hâte. Comme il arrivait à la porte, l'un des malfaiteurs sortait et prit la fuite.

« Sans perdre son sang-froid, le sacristain donna vite un tour de clef et renferma l'autre dans l'intérieur, puis se mit à courir après le premier en criant: Au voleur! Mais le gaillard était déjà loin et personne ne put l'arrêter.

« Quant à celui qui était dans l'église, il a été conduit à la police. Il a déclaré qu'il était garçon de café et qu'il se rendait à Nantes; mais il a refusé de donner son nom. »

GIZEUX. — A la dernière audience du tribunal correctionnel de Chinon, les nommés Bourgeois, Bourdon et Duhout, tous les trois âgés de 18 à 22 ans, demeurant commune de Gizeux, ont été condamnés, le premier à 6 jours de prison, les deux derniers chacun à 16 francs d'amende, pour avoir porté volontairement des coups et fait des blessures graves au sieur Morin. Ce dernier avait reçu un formidable coup de pied qui occasionnera probablement la perte de l'œil gauche.

TOURS.

Le drame de l'avenue de Grammont.

L'enterrement de la victime aura lieu à Onzain (Loir-et-Cher).

La cérémonie religieuse s'est faite hier matin à l'église Saint-Etienne, sa paroisse;

cela ne serait à craindre avec Ernest Sauvenel; son père m'a toujours parlé de lui dans ses lettres comme d'un jeune homme doux, studieux et de mœurs irréprochables.

« Tu me diras que ses appréciations sont un peu suspectes; mais d'autres personnes, tout à fait désintéressées dans la question, m'ont également fait le plus grand éloge du jeune Sauvenel; voilà pourquoi je souris à l'idée de le voir devenir ton époux. Du reste, aucun engagement n'est pris; le père et le fils viendront ici comme de simples connaissances; tu les recevras avec ta bonne grâce habituelle; puis tu me feras part de tes impressions. Je ne voudrais pour rien au monde t'imposer une contrainte quelconque; donne seulement des ordres pour faire une bonne réception aux deux hôtes qui doivent nous arriver.

— Pour cela je n'y manquerai pas, vous pouvez être tranquille à cet égard, reprit la jeune fille qui se leva et s'éloigna toute pensif.

M. Delmont et M. Sauvenel éprouvèrent en se revoyant la plus vive satisfaction. Ils étaient nés tous deux dans une petite ville de la Côte-d'Or et y avaient passé une grande partie de leur jeunesse. Ils pouvaient donc évoquer ensemble mille souvenirs d'autrefois, et ils éprouvaient un plaisir infini à remonter ainsi par la pensée le cours de leurs années.

Le physique d'Ernest Sauvenel, sans être remar-

que, n'avait rien de désavantageux; il paraissait réfléchi, circonspect, et ses manières étaient empreintes d'une certaine timidité.

Pendant le repas il fut placé auprès d'Aline, et se montra d'abord avec elle simplement poli; il sembla devenir peu à peu plus empressé, plus communicatif.

Dans le courant de l'après-midi on quitta le salon pour parcourir les jardins qui étaient vastes et beaux.

Ernest offrit son bras à la jeune fille pendant que MM. Sauvenel et Delmont marchaient à côté l'un de l'autre. Tout en gardant une réserve de bon goût, il se montra rempli d'aimables attentions; mais leur conversation ne roula que sur des lieux communs. Ils s'entretenaient des agréments que procurent et les beautés de la nature et la culture des fleurs.

Après le départ du père et du fils, M. Delmont s'empressa de dire à sa fille:

— Eh bien, comment trouves-tu ce jeune homme? te déplaît-il?

— Il n'a rien qui puisse me déplaire; il ne manque ni d'esprit, ni d'amabilité.

— Il me semble que tu es produite sur toi une grande impression; au début il semblait un peu froid; mais au moment de prendre congé je l'ai vu attacher sur toi un regard tout plein d'admiration, je dirai même de tendresse.

— Des renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir, il résulterait que le bruit d'un accouchement en cachette, annoncé par un de nos confrères, serait absolument contrové, si nous en croyons un des plus proches voisins du ménage P.

Il serait constant que, à la suite de scènes continuelles dans lesquelles sa belle-mère jouait le plus grand rôle, le malheureux P. a été poussé à cet accès de désespoir, cause de sa mort.

Depuis quelque temps, en effet, P. était devenu sombre et ne parlait plus à personne.

Il est évident qu'il songeait depuis quelque temps à mettre fin à ses jours.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

QU'EL CHARMANT ENFANT!

La Cour d'assises de la Mayenne vient de condamner à quatre ans de prison un gamin de quinze ans, François Gérard, fils d'un fermier des environs de Châteaugontier; ce petit drôle avait essayé d'assommer sa grand-mère et une fille de ferme à l'aide d'une barre de fer, et de forcer une armoire pour y prendre 400 francs qu'elle contenait. Il voulait aller à Paris et s'amuser comme un homme.

Les voisins furent heureusement attirés par les cris de la grand-mère, dont les jours ont été longtemps en danger; on arrêta le petit gredin pendant qu'il fuyait en criant: « A l'assassin! » pour donner le change.

La meilleure défense du mauvais garnement a été la déposition de sa grand-mère, qui a supplié le jury de lui pardonner: « Je l'aime malgré tout, répète la pauvre femme, je l'aime bien encore! »

Le jury n'a pas cru, cependant, pouvoir aller jusqu'au pardon.

BLOIS.

L'*Avenir de Loir-et-Cher* nous apprend que samedi on pouvait lire sur les murs de Blois une affiche annonçant que M. Barraud, instituteur, ferait le lendemain dimanche, en l'une des salles de la mairie, une conférence sur la « réduction du service militaire ». L'affiche contenait les indications complémentaires suivantes:

« Deux castes, le Clergé et l'Armée, sont nuisibles au peuple; leur influence doit être rendue nulle. J'indiquerai les moyens d'y parvenir.

« Il sera remis à tout assistant un livre contenant le texte de la conférence et valant 1 fr.

« On admettra les dames. »

Il nous étonnerait que M. Goblet, lequel ne veut point tolérer que les ecclésiastiques manifestent une opinion même en dehors

de l'église, permit à ses instituteurs d'injurier le clergé et l'armée et leur fit prêter les salles de la mairie pour extorquer leurs injures, si nous ne savions tout ce qui peut entrer de mauvaise foi et de despotisme dans les esprits républicains en général et dans celui de M. Goblet en particulier.

(*Les Nouvelles.*)

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 18 Janvier

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	11 » à 11 50	
Saumur, 15 » 16 »	9 » » »	
Baugé, 15 50 16 »	9 50 » »	
Segré, 15 50 » »	9 25 9 50	
Beaupreau, 15 25 15 50	8 50 » »	
Montfaucon, 15 » 15 50	8 50 » »	
Montreault, 15 50 » »	8 50 » »	
Chemillé, 14 75 15 25	8 50 9 »	
Champtoceaux, 15 » 16 »	8 75 9 »	
St-Flor.-le-Vieil, » » » »	» » » »	
Cholet, 15 » 16 »	9 25 » »	
Vihiers, 14 25 14 75	8 » 8 50	
Brissac, 15 25 » »	9 50 » »	
Chalonnnes, 15 50 » »	8 75 » »	
Doué, 15 » 15 50	9 » 9 25	

A Nantes, blés américains, de 22 75 à 23 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 40 à 20 60 les 100 kilos.

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C^o Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

Nous recommandons une pauvre mère de famille, veuve d'un avocat, qui a eu de grands revers de fortune. Elle demande à faire des écritures, copies, à soigner des enfants, de l'ouvrage à son domicile, ou quelques heures par jour chez les particuliers.

S'adresser au bureau du journal, aux initiales J. R.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 21 janvier

L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Vous vous faites illusion, je crois, fit la jeune fille en souriant.

— Nous verrons si je me suis trompé.

— Alors même qu'il témoignerait le désir de m'épouser, je ne serais pas convaincue qu'il m'aime véritablement; vous savez quel pouvoir magique ont les yeux de la cassette.

— Fi donc! c'est très-mal de supposer à ce jeune homme des vues intéressées; n'es-tu pas assez attrayante pour être épousée pour toi-même?

— Quoique je sois bien jeune encore, je sais que la dot joue toujours un grand rôle quand il s'agit de mariage.

— Cela est vrai en général; toutefois je connais de M. de Sauvenel des traits d'exquise délicatesse qui attestent son désintéressement.

— Vous oubliez qu'il s'agit du fils et non pas du père.

— C'est vrai; mais de même que le visage de l'enfant offre une certaine ressemblance avec celui du père, il doit y avoir quelque analogie entre leurs âmes; et puis, vois-tu, Aline, il est certaines familles dans lesquelles on s'imprègne de vertu et de noblesse. Ernest a vécu dans un de ces intérieurs, et jamais, j'en suis sûr, il ne se rendra coupable d'une action basse et méprisable.

(A suivre.)

VIRGINIE NOTTRET.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le samedi 23 janvier 1886, à 1 heure du soir.
A Saumur, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Voiture-fourgon en très-bon état, charrette à bras, calorifère et ses tuyaux, fauteuil, futailles, outils, harnais, boîtes et autres objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le JEUDI 21 janvier 1886, à 8 heures du soir, et jours suivants,
A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

D'UNE RICHE COLLECTION DE

Tableaux Artistiques

De Peintres du Salon de Paris,

Et d'une grande quantité d'Objets d'Art, tels que :

Vieilles armes avec incrustation argent, coffret à bijoux, ivoire Louis XIII, petits meubles en ébène et ivoire, glaces de différents styles, porcelaines de Chine et du Japon, vases, amphores, buires, faïences Delft et autres, miniatures sur soie, ivoire et cuivre, flambeaux en cuivre, vieux vase en porcelaine de Sévres, avec monture en bronze doré, terres cuites et groupes en marbre, coupes en cristal, voiles de fauteuils en dentelle ancienne et quantité d'autres bons objets.

Exposition publique, le mercredi 20 janvier, de midi à dix heures du soir.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le commissaire-priseur,
(48) PROUX.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 7, avec jardin

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (20)

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

PRIX UNIQUE

3^{fr.} 50^{LE} Mètre

VELOURS WINDSOR

LARGEUR

0^{m.} 60

THE BRITISH VELVETEEN C^o (MANCHESTER)

DÉPOT GÉNÉRAL : 38, Avenue de l'Opéra, 38, PARIS

Envoi Franco dans toute la France contre Remboursement depuis 25 Francs

Pour la vente en gros, s'adresser au Gérant. — Tous les Mandats doivent être adressés à M. SUTTON

38, Avenue de l'Opéra. — Envoi d'échantillons franco sur demande. — Rapport direct de l'acheteur avec le fabricant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEAU VIGNOBLE clos de murs, situé à Varrains, ayant appartenu à M. COUZINEAU, avec maison de maître, belle cave, cuve et pressoir. — Superficie : 4 hectares 77 ares 16 centiares.

Et JOLI JARDIN, situé entre la rivière du Thouet et la rue principale de Saint-Florent, avec maison. — Superficie : 6 ares environ.

Pour plus amples détails, voir les placards.

S'adresser, pour traiter, à MM. BARBIN et COULON, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (4)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Avec Jardin

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 45, appartenant à M. GAUTRON.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

CAVE A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de Fenet, n° 25.

S'adresser à M^e Roux, place Saint-Pierre, n° 2. (38)

A VENDRE

CHEVAL

Neuf ans, 1^{m.} 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

A VENDRE

Très-bon Cheval rouan âgé de 6 ans, taille 1 m. 60 environ, trottant bien.

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières et une apprentie.

S'adresser 22, rue du Marché-Noir. (30)

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne apprentie pour les Modes. — Bonnes références. (39)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. COLLMANN, accordeur, associé de M. LÉPICIER, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

VIE DE SAINT FLORENT

PAR

La Vieillesse de LAFRÈGEOLIERE.

En vente chez DÉZÉ, libraire.

Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.
0^{fr.} 75 dans toutes Pharmacies.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs : par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Saumur. Imp. P. GODET.

VIENT DE PARAITRE :

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste.
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 33	81 52	Est	800	795	Obligations.			Gaz parisien	515	517 50
3 % amortissable	83 50	83 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1268 75	1270	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532 50	532 0	Est	384	383
3 % (nouveau)			Midi	1170	1165	— 1865, 4 %	528	530	Midi	383	383 25
4 1/2 %	107	107	Nord	1560	1555	— 1869, 3 %	409	410 0	Nord	392	391 50
4 1/2 % (nouveau)	110 30	110 25	Orléans	1357 50	1362 56	— 1871, 8 %	397 50	398 5	Orléans	386	384 75
Obligations du Trésor	511	511	Ouest	872 50	871 25	— 1875, 4 %	518	520	Ouest	383	383
Banque de France	4510	4560	Compagnie parisienne du Gaz	1523 75	1530	— 1876, 4 %	518 50	519	Paris-Lyon-Méditerranée	383	383
Société Générale	448 75	449 75	Canal de Suez	2195	2171 25	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	529	Paris-Bourbonnais	384	383 50
Comptoir d'escompte	1060	1005	C. gén. Transatlantique	470	470	Obligations communales 1879	461 0	461	Canal de Suez	584	583
Crédit Lyonnais	522 50	523 75	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	454	455			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1339	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	370	376			
Crédit mobilier	221 25	218 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.														
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)														
9	13	—	matin, omnibus-mixte.														
1	25	—	soir,														
3	32	—	— express.														
7	15	—	— omnibus.														
10	36	—	(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.														
8	21	—	— omnibus.														
9	37	—	— express.														
12	48	—	soir, omnibus-mixte.														
4	44	—	—														
7	4	—	— omnibus (s'ar. à Tours)														
10	24	—	— express-poste.														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.